

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres

**COMMUNIQUÉ DU 9 NOVEMBRE 2021
RELATIF À LA MISE À DISPOSITION DE LA NOTE EN RÉPONSE DE LA
SOCIÉTÉ I.G.E.+X.A.O.**

**DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES
ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



INITIÉE PAR

SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS

FILIALE DU GROUPE



PRÉSENTÉE PAR



BANQUE PRÉSENTATRICE ET GARANTE

PRIX DE L'OFFRE :

260 euros par action I.G.E.+X.A.O.

DURÉE DE L'OFFRE :

10 jours de négociation

Le calendrier de l'offre d'achat simplifiée (l'« **Offre** ») sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») conformément aux dispositions de son règlement général.

AVIS IMPORTANT

Conformément aux dispositions de l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, dans le cas où, à l'issue de l'Offre, le nombre d'actions I.G.E.+X.A.O. non présentées par les actionnaires minoritaires (à l'exception des actions auto-détenues par I.G.E.+X.A.O.) ne représenterait pas plus de 10% du capital et des droits de vote d'I.G.E.+X.A.O., Schneider Electric Industries SAS a l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre, dans un délai de trois (3) mois à l'issue de la clôture de l'Offre, d'une procédure de retrait

obligatoire afin de se voir transférer les actions I.G.E.+X.A.O. non présentées à l'Offre (autres que les actions auto-détenues par I.G.E.+X.A.O.), moyennant une indemnisation unitaire égale au prix de l'Offre, après ajustements le cas échéant.

Le présent communiqué est établi et diffusé par la société I.G.E.+X.A.O. conformément aux dispositions de l'article 231-27, 3° du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité de l'Offre en date du 9 Novembre 2021, apposé le visa n°21-479 sur la note en réponse établie par I.G.E.+X.A.O. dans le cadre de l'Offre.

La note en réponse visée par l'AMF est disponible sur les sites Internet de la société I.G.E.+X.A.O. (<https://www.ige-xao.com/fr/>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenue sans frais au siège social d'I.G.E.+X.A.O., 16 boulevard Déodat de Séverac, 31770 Colomiers.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables d'I.G.E.+X.A.O. feront l'objet d'un document spécifique déposé auprès de l'AMF et mis à la disposition du public selon les modalités propres à assurer une diffusion effective et intégrale, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre.

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

I.G.E.+X.A.O. décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.